

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2015-06 du Comité syndical du Vendredi 13 Février 2015  
~~~~~

CONVENTION DE PARTENARIAT 1^{ER} ACCUEIL

L'an deux mil quinze le treize février à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 février 2015.

Etaient présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLET, Daniel VIALA, Laurent DUPONT, Sonia ARRAZAT, Joëlle GOUDAL, Jean-Noël MALAN, Valérie ROUVEIROL, Jacky GALABRUN, Béatrice NEGRIER, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François SOTO, Louis VILLARET, Frédéric ROIG
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude REVEL, Yolande PRULHIÈRE, Jean TRINQUIER, Claude CARCELLER, Patrick LAMBOLEZ, Philippe SALASC, Marie-Christine BOUSQUET, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER, Patrick MOROY
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Vu que l'association AGIRabcd, réalise des 1ers accueils pour les porteurs de projets de création d'entreprises,

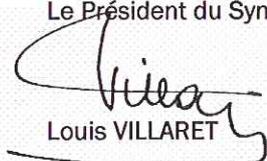
Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés



- ✓ D'approuver le projet de protocole d'accord 1^{er} accueil ci-jointe pour une durée d'1 an à compter de sa signature, moyennant une cotisation annuelle de 2500€
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 16 février 2015
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 16 février 2015

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET

Publiée le 16 février 2015
Transmise le 25 février 2015